



Garde d'enfant pendant vacances

Par **schtroumpfette02**, le **18/10/2014** à **12:58**

Bonjour,

Voilà mon conjoint avait indiqué a son ex qu'il ne pourrait pas prendre son fils pendant les vacances d'octobre mais qu'il lui en reparlerai et reconfirmerai. Il lui a indiqué que nous étions en séparation [(cpdt c'était une dispute, nous sommes toujours ensemble) dsl c'est nécessaire de vous rappeler tous les faits].

Il a essayé de la contacter à plusieurs reprise pour lui dire qu'il prenait Evann.

Mais vendredi donc hier, elle lui a envoye un message pour l'avertir que son téléphone était coupe et que c'était non car elle avait enregistré la conversation ou il lui disait qu'il ne pouvait pas prendre son fils et que comme on "est en séparation" elle ne veut pas. Elle a simplement laissé son fils pour le weekend.

Je suis certaine qu'il doit avoir un moyen car il lui avait précisé qu'il lui reconfirmerai et il y a un jugement. Mais elle a avancé que c'était un accord à l'amiable. Que faire svp?

Par **cocotte1003**, le **18/10/2014** à **13:48**

Bonjour, quelque soit votre situation, le père peut prendre son fils selon le dernier jugement. La loi prévoit que le père a un droit et non une obligation de visite mais la mère a l'obligation de remettre l'enfant comme indiqué dans le dernier jugement. Attention, l'enfant n'est pas un "jouet", les juges n'aiment pas ce genre d'attitude variable, cordialement